

partage des biens immobiliers

Par antonely, le 03/08/2011 à 10:52

Bonjour, je suis separee de fait depuis 2005, je compte demandé le divorce cette année 2011, depuis cette separation mon mari ne donne aucune pension alimentaire pour nos 2 enfants ils sont donc a ma charge totale (ados) par contre depuis 2005 il paye seul le pret de notre maison commune, j'ai 1 loyer depuis 2005. c'est moi qui suis partie du domicile avec les enfants. pas de contrat de mariage.

est ce que je dois payé la moitié des echéances de pret depuis 2005 + taxes foncieres, sachant qu'il ne fait et ne donne rien pour ses enfants, ni pour l'entretien, ni pour l'école? etc.....

svp je suis desespéree veuillez me repondre.......

Par Domil, le 03/08/2011 à 11:40

Il vous appartenait de faire une procédure pour établir une pension alimentaire. Vous ne l'avez pas fait, tant pis, ça n'entre pas en tant que créance dans la communauté

Si vous êtes en communauté, il n'a pas payé les échéances du pret, c'est la communauté qui a payé